



Assemblée Générale de l'ESCraon Athlétisme- UPAC

Procès Verbal

Procès verbal de l'assemblée générale de l'association ES Craon Athlétisme en date du 28/08/24.

Les membres de l'association se réunis en assemblée à l'espace associatif, B.Vian, grande rue à Craon. L'assemblée est présidée par Patricia Fleuriault (mandatée par le président, absent, J.Pierre Tabourel) et Philippe Poultier. Elle a été convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'association (convocation en annexe).

Les membres présents ou représentés apparaissent sur la feuille d'émargement en annexe.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport moral du président
- 2- Rapport financier du trésorier
- 3- Rapport sportif des différentes sections
- 4- Présentation du projet de restructuration du club
- 5- Questions et échanges avec les licenciés
- 6- Vote sur la restructuration proposée
- 7- Consensus pour la rédaction de nouveaux statuts

1. Patricia Fleuriault, en l'absence de J.Pierre Tabourel présente son rapport moral : rapport des activités de l'association qui ont lieu pendant l'année écoulée. Rapport disponible en annexe.
2. Approbation des comptes annuels
Sébastien Guédon, trésorier présente le bilan financier 2023/2024 (joint en annexe)
L'assemblée générale comprend et approuve les comptes de l'association pour l'exercice clos. Les nouveaux tarifs sont précisés et acceptés et pour information, ils sont consultables sur le site du club. Laurent Prodhomme, président de l'UPAC évoque la possibilité de réaliser une plaquette en s'inspirant de ce que fait Château-Gontier pour une recherche de sponsoring.
3. Eric Gicqueau présente à son tour les effectifs et les résultats sportifs de l'année écoulée. Patricia Fleuriault et Philippe Poultier complètent cette intervention. :
Maintien de l'équipe en National 2B, 2 coureurs qualifiés au championnat de France du 10 kms, des jeunes en équipe de la Mayenne et de nombreux podiums aux départementaux jeunes. La dimension compétitive n'est qu'un aspect du fonctionnement du club qui étend ses séances au loisir. Le club propose des activités accessibles à tous, dans une démarche de bien-être et dans un esprit de convivialité

4. Le projet de restructuration du club est ensuite présenté par Patricia et Philippe suite au départ de certains membres du bureau (J.Pierre Tabourel, Bruno Clavreul, Clémence Baumont..). Un nouveau modèle de gouvernance est expliqué et proposé.
5. Les licenciés adhèrent et certains s'inscrivent pour compléter les différents instances ou bulles de responsabilité. Patricia Fleuriault, Philippe Poultier et Mathieu Sarcel sont identifiés comme référents au sein de l'association .Les 2 premiers cités sont nommés « responsables légaux » auprès de l'état. P.Poultier est désigné comme président pour la FFA et P.Fleuriault secrétaire.
Le CEAS , présent conseille le club quant à la rédaction des nouveaux statuts à venir.
6. Mathieu Sarcel présente la nouvelle manifestation envisagée sur le temps de la foire « la Craon'ponne toi ».

L'assemblée se réunit ensuite autour du pôt de l'amitié.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Patricia Fleuriault
Pour l'ESCraon Athlétisme

